# DÉMARCHES APRÈS UN DÉCÈS

## NE RESTEZ PAS SEUL

CAP

CONFORT ADMINISTRATIF POSTHUME

Conciergerie successorale

# Vous venez de perdre un proche... et maintenant ?

Après les obsèques, la peine est encore vive...

Mais l'administration, elle, ne vous laisse aucun répit.

Dès les premiers jours, les courriers s'accumulent, les démarches s'imposent, et les délais s'enchaînent.

Ce guide vous aide à comprendre ce qui vous attend après un décès et vous montre pourquoi il est souvent préférable de ne pas avancer seul.

# Un enchaînement de démarches complexes

+/- 80 HEURES DE DÉMARCHES

**Ce que vous ne voyez pas encore venir :**

- Jusqu'à **50 formalités possibles** en quelques semaines ;
- Des **délais courts** et mal connus (15 jours, 30 jours, 6 mois) ;
- Des organismes qui ne communiquent pas entre eux ;
- Des **risques réels** : erreurs, retards, blocages, conflits, pertes de droits.

*“Un décès, c’est une succession de formalités invisibles… jusqu’à ce qu’elles deviennent urgentes.”*

# Les pièges à éviter

**+ 6 MILLIARDS D'EUROS NON RÉCLAMÉS**

- **Oublier de prévenir** certains organismes dans les délais ;
- Faire des **démarches inutiles** ou trop précoces ;
- **Se tromper** dans les documents transmis ;
- **Ignorer des capitaux** décès ou aides auxquels on a droit ;
- **Ne pas anticiper** des conséquences fiscales.

*"La bonne volonté ne suffit pas toujours. Une erreur peut coûter cher, financièrement comme émotionnellement."*

# Des situations réelles
# Des questions légitimes

**25 %**
**des français souffrent de phobie administrative**

- **Dois-je** déclarer mes livrets, assurances-vie, loyers pour la demande de pension de réversion ?

- **Comment** gérer les biens, estimation, débarras, entretien, alors que je vis loin ?

- **Où** rechercher les capitaux décès et placements financiers, pour ne rien oublier ?

- **Combien** ça coûte de faire appel à un professionnel pour gérer les démarches ?

*“ Nous prenons le relai pour réaliser toutes ces démarches, selon un devis personnalisé — Aucune commission sur les capitaux révélés.”*

# Un aperçu du labyrinthe administratif

**ATTENTION :**
**Acte de disposition**
**=**
**Acceptation succession**

## L'administration, ce n'est pas qu'une liste de tâches, c'est :

- Des **courriers précis** à envoyer dans des délais déterminés ;
- Des **pièces justificatives** à retrouver ou demander ;
- Des **réponses à comprendre**, analyser, contester parfois ;
- Des **choix fiscaux** et juridiques à poser.

*"Ce que nous vous proposons, ce n'est pas une checklist — **C'est une porte de sortie.**"*

# Nos solutions

## Un accompagnement de proximité et sur mesure

- **Prise en main** des démarches post-décès et gestion des biens ;
- **Conseils personnalisés** sur les aides, droits et options ;
- **Coordination** avec le notaire et tous les prestataires ;
- **Délégation partielle ou totale,** selon vos besoins.

*“Nous établissons ensemble, un plan d’actions adapté — Et vous profitez d’un interlocuteur unique pour toutes vos démarches.”*

CAD
Conciergerie successorale

# Une expertise juridique au service des familles

Chez **CAP Conciergerie Successorale**, nous sommes spécialisés dans la gestion des démarches post-décès et successorales, avec **une double compétence** :

Une parfaite connaissance des mécanismes juridiques et notariaux, issus de plus de **20 ans d'expérience en études notariales** ;

Une approche humaine, claire et accessible, qui place les familles au centre, **sans jargon ni froideur administrative**.

*"Nous savons où sont les pièges, ce qui bloque les dossiers, et comment sécuriser chaque étape — Sans que vous ayez à porter cette charge."*

# Quels bénéfices à déléguer ?

5/5 Satisfaction clients

## Gagner du temps

Plusieurs semaines de démarches allégées, **aucun organisme à contacter**.

## Optimiser ses droits

Rien n'est omis, tout est vérifié, suivi, relancé et **sécurisé**.

## Retrouver de la sérénité

Savoir que tout est pris en main, **conseils et expertises** assurés.

*"J'ai pu me concentrer sur ma famille, pas sur la paperasse."* — Témoignage de Sophie

# C’est là que nous intervenons

Laissez-nous gérer l’administratif.

Contactez-nous pour un **premier échange gratuit** et bienveillant.

Nous prenons le temps d’évaluer votre situation et de vous proposer un **accompagnement sur mesure**.

**CAP Conciergerie Successorale**
**C’est plus qu’un service**
**C’est la promesse de ne plus être seul**

## Est-ce que vous intervenez partout en France ?

Oui. En présentiel ou en visio-conférence.
Les frais de déplacement en Isère sont inclus dans nos tarifs.

## Dois-je déjà avoir un notaire ?

Non. Nous intervenons à tout moment de la succession, quel que soit l'héritage.
Notre intervention peut même être incluse dans un contrat de prévoyance.

CAP
CONFORT ADMINISTRATIF POSTHUME
Conciergerie successorale

**04.76.54.10.48**

**contact@cap-conciergeriesuccessorale.fr**